



Paris, le 26 octobre 2023

## Plan d'action européen sur l'éolien : le SER salue la volonté de combiner développement ambitieux et industrie européenne forte

**La Commission européenne vient de publier son plan d'action sur l'éolien. Ce paquet propose 15 actions visant notamment à renforcer l'industrie éolienne européenne. Ces propositions constituent un signal politique important et doivent permettre de conforter des mesures nationales fortes en faveur de l'industrie européenne.**

Parmi les actions proposées par la Commission, le SER retient d'abord la volonté d'apporter une plus grande prévisibilité sur le développement du marché européen : les Etats membres de l'UE devront ainsi présenter d'ici décembre 2023 des plans décennaux de déploiement de l'énergie éolienne, y compris des perspectives à l'horizon 2040. Ils devront également publier leurs calendriers d'appels d'offres sur une plateforme numérique dédiée. Au plan national, ce besoin de visibilité doit se traduire dans la prochaine Programmation pluriannuelle de l'énergie, qui devra donner une vraie perspective de développement à la filière de l'éolien en France.

L'autre dimension marquante de ce plan d'action est la prise de conscience de la Commission européenne du besoin de sécuriser l'industrie européenne. Si aucune mesure spécifique n'est annoncée afin de vérifier que les règles de la concurrence internationale sont bien respectées, le SER se félicite en revanche que le plan d'action prévoit de publier une recommandation en 2024 sur la manière de concevoir dans les appels d'offres des critères de préqualification mais aussi de sélection des projets en lien avec les exigences de résilience industrielle, dans le prolongement du règlement européen *Net Zero Industry Act* en cours de négociation. Enfin, point important, la Commission souhaite que les Etats membres indexent les niveaux de soutien lors des appels d'offres. Si ce principe d'indexation est désormais en place en France pour les projets commerciaux, le SER souhaite qu'il s'applique également aux fermes pilotes.

Pour Jules NYSSSEN, Président du SER, « Ce plan renvoie un signal politique fort. Pour la première fois, la Commission européenne présente une stratégie dédiée spécifiquement à l'éolien qui apporte des éléments de visibilité sur l'ambition volumétrique dans l'UE et souligne le rôle central que cette filière joue dans la transition énergétique européenne. Par ailleurs, il constitue un signal fort pour le soutien à l'industrie européenne qui connaît une situation très critique depuis plusieurs mois. Cette prise de conscience des enjeux industriels rend d'autant plus nécessaire les mesures que le SER porte au plan national, à travers des crédits d'impôt mais aussi des critères permettant de réellement récompenser des offres européennes dans les appels d'offres ».

### Contact presse :

Violaine HACKE - 06 28 47 53 55

Cynthia KARI – 07 87 14 71 26

[service\\_presse\\_ser@enr.fr](mailto:service_presse_ser@enr.fr)

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur [www.enr.fr](http://www.enr.fr)  [@ser\\_enr](https://twitter.com/ser_enr)  [in](https://www.linkedin.com/company/ser-enr) Syndicat des énergies renouvelables

